

Postulat P2014.07 Joe Genoud/Denis Grandjean
(réalisation d'une route de contournement de la ville de Châtel-St-Denis)¹

Prise en considération

Genoud Joe (*UDC/SVP, VE*). Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil d'Etat d'avoir pris en considération ce postulat. Au nom de la commune de Châtel-St-Denis, je relève le souci qui préoccupe le conseil communal pour la traversée de Châtel-St-Denis, chef-lieu d'un district, en pleine expansion depuis une dizaine d'années. Le Conseil d'Etat nous informe qu'il s'agit d'un cas de fractionnement. Si l'exécutif cantonal nous propose ce fractionnement, c'est qu'il a déjà une vision d'ensemble de notre commune, commune que traverse souvent M. le Conseiller d'Etat Georges Godel. A la suite des différents articles parus dans la presse, j'ai eu de nombreux appels de citoyens de la commune qui s'inquiètent de la construction d'un tunnel sous la colline de Montimbert. De nombreuses constructions sont équipées de sondes géothermiques, ce qui pourrait poser problème à ces installations. Quand on sait qu'une sonde géothermique nécessite une mise à l'enquête et va prendre sa chaleur jusqu'à une profondeur de 150 mètres. Le coût d'une route de contournement est très élevé. Or, pour arriver à établir un budget qui tienne la route, nous devons faire une première étude de faisabilité ou étude d'opportunité pour en déterminer le besoin surtout que le centre-ville se trouve à diverses intersections: la route de Bulle, depuis Le Crêt – St-Martin – Semsales; la route d'Oron, dès Oron – Palézieux – Attalens – Bossonnens – Remaufens et la route de Vevey, de Saint-Légier – Blonay – Corsier et Vevey et la présence de l'autoroute par sa sortie vers la station des Paccots, de Rathvel et du centre-ville et des centres commerciaux qui s'y construisent. Je demanderai au Conseil d'Etat qu'il puisse travailler en collaboration avec la commune de Châtel-St-Denis qui vient de mettre en place une commission du conseil général pour la révision du plan d'aménagement qui a débuté au début 2008.

Vous le savez peut-être, Monsieur le Conseiller d'Etat, comme ancien pilote j'aime les beaux circuits avec des pistes bien préparées pour aller vite sans danger. Eh! bien, pour cette étude d'opportunité, comme député et ancien syndic de cette ville, je souhaite que cette étude se fasse rapidement avec le team de la commune en tenant compte de l'arrivée au centre-ville de toutes les croisées et intersections. Je me permettrai, M. le Commissaire du gouvernement, de vous poser une question: Est-il possible d'avoir une date déterminée pour cette étude?

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, je vous encourage à voter le fractionnement pour permettre au Conseil d'Etat de faire une étude d'opportunité pour déterminer si le besoin existe pour cette route de contournement.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du postulat qui prévoit un contournement de Châtel-St-Denis, dont une partie en tunnel. Il nous semble prématuré d'entreprendre une étude aussi onéreuse. Nous partageons l'avis du Conseil d'Etat qu'il serait plus judicieux d'entreprendre, en premier lieu, une étude d'opportunité, qui permettrait aussi de rechercher d'autres variantes telles que par exemple le déplacement de la sortie de l'autoroute. Nous devons aussi relever que le nombre de demandes de contournement de villages ne cesse d'augmenter. Une analyse globale des différents projets s'impose donc. Il est nécessaire de mettre des priorités en fonction de l'urgence et des besoins. C'est avec ces remarques et dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat que nous acceptons ce postulat.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le postulat de nos collègues Genoud et Grandjean. Les deux députés demandent que des mesures soient prises pour désengorger et maintenir la qualité de vie au centre de Châtel-St-Denis. Ils demandent également qu'une étude soit effectuée pour la réalisation d'une route de contournement de Châtel-St-Denis et que cette dernière fasse partie des priorités du canton.

Le groupe libéral-radical se réjouit du développement économique et démographique du district de la Veveyse. Une étude doit être faite mais la réalisation d'une route de contournement ne doit pas être une priorité absolue du canton car d'autres régions sont également dans l'attente d'une réalisation routière pour désengorger leur cité.

C'est avec toutes ces considérations que le groupe libéral-radical soutiendra ce postulat comme le propose le Conseil d'Etat, c'est-à-dire d'accepter partiellement ce postulat et de charger le Service des ponts et chaussées d'effectuer une étude d'opportunité.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Notre groupe à l'unanimité s'oppose au postulat qui demande un contournement de Châtel-St-Denis. Vu la longue liste des projets routiers, les moyens à disposition et les surcoûts engendrés sur d'autres routes ainsi que les surcoûts à craindre sur des projets dont il n'est pas encore possible de chiffrer, il est absolument illusoire de vouloir penser seulement à réaliser ça dans les prochaines deux décennies. Cela ne nous paraît simplement pas sérieux de vouloir entamer une étude d'un contournement de Châtel-St-Denis. Il ne semble pas non plus très intelligent de payer une étude d'opportunité pour un projet dont on sait qu'on ne pourra pas le réaliser. Quant au fractionnement de ce postulat, notre groupe est partagé pour voir l'utilité d'un tel fractionnement mais le projet en lui-même nous semble de toute façon voué aux calendes grecques, donc il faudrait ne pas faire semblant de l'accepter aujourd'hui!

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Comme le relève le Conseil d'Etat, la région de Châtel-St-Denis, tout comme celle d'Attalens, bénéficie d'une forte croissance. Il est indéniable que cela entraîne une augmentation importante de trafic dans ces deux régions.

¹ Déposé et développé le 8 mai 2007, *BGC* p. 619; réponse du Conseil d'Etat le 18 mars 2008, *BGC* p. 527.

Utilisatrice de ces routes plusieurs fois par semaine, je peux témoigner de l'engorgement provoqué par le surplus de trafic, notamment en ville de Châtel-St-Denis. De plus, une belle voie cyclable relie la basse Veveyse depuis Bossonnens jusqu'à Châtel-St-Denis et elle est très utilisée. Mais dès l'arrivée en ville, c'est la croix et la bannière pour les cyclistes, les rues sont étroites et le trafic est dense. Je lis dans la réponse du Conseil d'Etat qu'une possibilité de contournement avait été étudiée en 1973 déjà, soit il y a 35 ans mais qu'il n'existe aucune étude de trafic ni variante de tracé.

Je suis satisfaite de sa proposition de charger le Service des ponts et chaussées d'effectuer une étude d'opportunité conduite selon les principes du développement durable. Je pense, en effet, qu'une vision à long terme est judicieuse dans ce dossier. J'espère juste que cette étude ne repoussera pas une nouvelle fois cette question de 35 ans!

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Il y a environ deux siècles, Châtel-St-Denis était la deuxième plus grande ville du canton, derrière Fribourg, notre capitale. Cela était dû à son emplacement de commerce sur la route du fromage et du bois entre le canton de Fribourg et tout le bassin lémanique jusqu'à Genève. Actuellement avec l'autoroute, Châtel-St-Denis est idéalement placé à moins de trente minutes de Fribourg, Vevey, Montreux, Martigny, Bulle, Romont et Lausanne et à moins d'une heure de Sion, Genève, Neuchâtel et Berne. De ce fait, notre ville jouit d'une très forte croissance démographique et de nombreuses demandes arrivent pour des terrains industriels. Mais cette explosion de demandes a son revers. Le trafic devenant très dense dans les rues étroites, il devient difficile de circuler et la qualité de vie s'en trouve altérée pour les habitants. Si je veux la comparer à une ville du canton, je dirais que Châtel-St-Denis se trouve dans une situation identique à Morat mais sans voie de contournement. Je laisse imaginer aux députés du Lac si toute la circulation devait passer dans le centre-ville de cette superbe bourgade, les problèmes engendrés et la qualité de vie.

En ce qui concerne cette voie de contournement, personnellement, je n'ai jamais été favorable à un tunnel sous la colline de Montimbert mais il était bien de le mettre dans le postulat afin d'ouvrir l'éventail des possibilités. Pour ma part, je serais favorable à une nouvelle sortie de l'autoroute côté nord de la ville, vers Prayoud où il existe déjà une sortie édilitaire qui a été créée pour les travaux de rénovation de la A12. Ce projet aurait l'avantage d'offrir une route de contournement en utilisant très peu de terrain où il n'y a pas d'habitations et qui reliait la haute Veveyse, région Semsales – Le Crêt et la basse Veveyse, région Attalens – Bossonnens – Granges. De plus, un financement de la Confédération pourrait être attendu pour l'amélioration de cette sortie, si ce projet était accepté, sachant qu'il existe d'énormes fonds avec les taxes sur l'essence, vignettes et véhicules. Mais il est important qu'une étude puisse être réalisée pour trouver la meilleure solution et je remercie le Conseil d'Etat d'accepter d'effectuer une étude d'opportunité.

Cette route de contournement sera-t-elle une opportunité ou un investissement pour le canton de Fribourg? Personnellement, je suis certain qu'il s'agira d'un ex-

cellent investissement qui permettra à toute une région très bien placée de pouvoir continuer à se développer et à ne pas étouffer à cause du manque de voies de communication.

Merci d'accepter cette demande d'étude.

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). Le groupe socialiste soutiendra le postulat dans le sens du Conseil d'Etat. En effet, il estime également que la situation géographique particulière, le fait que l'important développement de la région accentue le trafic automobile, méritent une étude plus approfondie. Le groupe socialiste souligne qu'il est important d'étudier plusieurs alternatives dont celle que vient d'évoquer mon collègue Grandjean, c'est-à-dire une sortie par une voie de travaux existante. Il souligne l'importance de miser aussi en parallèle sur une augmentation des transports publics qui devrait inciter les gens à lâcher le véhicule pour utiliser ce mode moins gourmand en énergie. Malheureusement, le mandat qui vient d'être refusé dans ce sens va nous priver momentanément de moyens mais je pense que cette question des transports publics est vraiment à réfléchir en parallèle. On ne peut pas actuellement uniquement miser sur le trafic routier.

Je remercie le Conseil d'Etat d'aller aussi dans ce sens et c'est avec ces remarques que le groupe socialiste soutient ce postulat.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Je suis très étonné de l'intervention de M^{me} Christa Mutter, qui fait partie de la Commission des routes. Je me demande si M^{me} Mutter s'est déjà rendue en Veveyse, si elle a traversé notre localité avant de se prononcer. Si elle ne l'a pas fait, je l'invite volontiers lors d'une prochaine séance de Commission des routes ou d'une balade en Veveyse à visiter aux heures de pointe notre centre-ville. Egalement pour le déplacement, je suis prêt à lui offrir la fondue et la meringue!

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus, y compris M^{me} Mutter qui n'est pas d'accord avec la réponse mais j'aurai l'occasion de donner quelques éléments. J'aimerais aussi remercier les deux postulants qui acceptent cette réponse partielle. Il faut l'admettre, et vous l'avez constaté, ce postulat n'était pas très bien rédigé puisqu'on demandait deux choses: d'étudier un contournement, d'une part, et d'étudier d'autre part de faire un tunnel sous la colline de Montimbert.

M. le Député Genoud s'est rendu compte que ce n'était pas possible, notamment en raison des sondes géothermiques. Sous cet angle-là, il faut être très clair, passer sous la colline de Montimbert – le calcul est vite fait, l'Etat a l'habitude de faire des trous! – en chiffres statistiques, cela revient à 100 millions de francs. Inutile de vous dire que ce n'est pas possible d'investir autant que ça.

Maintenant, pourquoi une étude d'opportunité? C'est en cela que je réponds à M^{me} la Députée Christa Mutter. Une chose me paraît importante. M. le Député Chris-

tian Ducotterd ou d'autres sont intervenus pour dire qu'il y a beaucoup de contournements qui doivent être faits et ce n'est, souvent, pas un problème routier mais c'est principalement un problème d'aménagement du territoire parce qu'on n'a pas toujours été conséquent en termes d'aménagement du territoire de construire le long des routes et, une fois qu'on a suffisamment construit, il faut créer une nouvelle route. De cela, il faut tirer les leçons et ne pas commettre les mêmes erreurs à l'avenir. Mais vous savez la mémoire est très courte et il faudra vraiment faire attention. Sous cet angle-là, le Conseil d'Etat insiste pour faire cette étude d'opportunité puisqu'il me paraît important de la faire et d'examiner les différentes possibilités. C'est important puisque, justement, cela doit se faire en relation avec l'aménagement du territoire. La commune de Châtel est en discussion, je le sais. J'ai eu l'occasion la semaine dernière d'avoir une discussion en relation avec l'aménagement du territoire régional avec le préfet de la Veveyse. Nous avons soulevé cette problématique qui doit être menée de pair. Si nous avons proposé uniquement cette étude d'opportunité, c'est que nous ne voulons pas créer de faux espoirs en Veveyse, même si je suis totalement conscient – on parle souvent de planification, cela a été évoqué ce matin. M^{me} la Députée Solange Berset me disait en aparté que le village de Belfaux eh! bien il y a 14 ou 15 000 véhicules qui transitent par jour – j'ai eu l'occasion il y a quelques temps de répondre à un postulat où j'avais clairement dit qu'avant 2016, ce n'était pas possible d'entrer en matière et, en cela, nous avons au Service des ponts et chaussées une planification claire et précise. Mais ce qui me paraît important aujourd'hui, c'est de montrer où on pourrait passer. Eventuellement, étudier l'opportunité de trouver une solution avec les routes nationales mais, en l'état, faisons cette étude d'opportunité pour éviter de faire des erreurs en termes d'aménagement du territoire.

C'est dans ce sens que je vous propose d'accepter partiellement ce postulat pour faire cette étude d'opportunité.

– Au vote, le fractionnement de ce postulat est accepté par 78 voix contre 6. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 76.*

Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 78.*

Ont voté non:

de Roche (LA, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Krattinger (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 6.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 2.*

– Au vote, la prise en considération de la première partie de ce postulat (réalisation d'une étude d'opportunité pour déterminer si le besoin existe ou non de créer une route de contournement de Châtel-St-Denis) est acceptée par 76 voix contre 4. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 76.*

Ont voté non:

de Roche (LA, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Krattinger (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

– Au vote, la prise en considération de la deuxième partie de ce postulat (réalisation d'une étude pour la réalisation de la route de contournement ainsi que pour

un tunnel sous la colline de Montimbert) est refusée par 65 voix contre 10. Il y a 8 abstentions.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Stempfeli-H. (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 65.*

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Fürst (LA, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 10.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP). *Total: 8.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Projet de loi N° 56 modifiant la loi sur la protection des données (adaptation au droit international, en particulier aux accords Schengen/Dublin)¹

Rapporteur: **Jean-Denis Geinoz** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Je vous remercie d'ores et déjà de m'écouter pour la modification de cette loi concernant la protection des données.

L'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont élaboré des instruments juridiques visant à harmoniser la protection des données au niveau international. La Suisse s'est engagée à appliquer le contenu de la directive dans l'accord entre la Confédération suisse,

l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'Association de la Confédération suisse. En conséquence, les règles européennes énoncées dans ces deux actes doivent être transposées dans la législation suisse, y compris au niveau cantonal.

Cette révision porte sur trois axes, c'est-à-dire l'indépendance de l'autorité de contrôle en matière de protection des données, les pouvoirs mêmes de cette autorité et la réglementation des flux transfrontaliers. L'essentiel de cette loi porte, selon le droit européen sur l'autorité de contrôle, qui doit être habilitée à agir en justice en cas de violation des dispositions.

Pour terminer cette entrée en matière, je dirais que cette modification est logique et qu'il en coûte à l'Etat une somme de 50 000 francs pour un demi-poste de travail.

La commission, de manière unanime, vous recommande d'entrer en matière sur cette nouvelle loi.

Le Commissaire. Je remercie la commission pour son travail et notamment son président. Le président rapporteur a bien résumé la situation, je peux donc me limiter à quelques compléments.

Effectivement, je peux confirmer qu'il s'agit d'une adaptation devenue nécessaire à cause de l'Association Schengen/Dublin pour être conforme aux directives européennes. Je dirais aussi que l'avant-projet a été bien salué dans la consultation. Le Conseil d'Etat a tenu compte dans la mesure du possible des remarques pertinentes formulées dans la procédure de consultation. Ce projet de loi ne vise pas à augmenter ou à diminuer le niveau de protection des données mais uniquement à garantir la conformité de la législation cantonale avec le droit international.

Par ailleurs, notre loi fribourgeoise, contrairement à beaucoup d'autres législations cantonales, est une loi moderne. Elle correspond en grande partie aux standards requis par la Confédération et par l'Union européenne.

Une deuxième remarque concerne cette loi et la pratique à Fribourg. Au mois de mars, une commission européenne est venue dans le canton de Fribourg, dans ce bâtiment-ci. Elle est également allée dans le canton de Vaud. Elle a vérifié si notre pratique était conforme à la législation et à la pratique européennes et elle l'a confirmé. Cette délégation s'est montrée satisfaite des efforts entrepris à Fribourg.

Pour terminer, je dirais encore que le Conseil d'Etat se rallie à toutes les modifications proposées par la commission, qui sont des modifications d'ordre rédactionnel.

Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE). Die CVP-Fraktion hat vom Gesetzesentwurf betreffend der Änderung des Gesetzes über den Datenschutz Kenntnis genommen. Die Fraktion stimmt für eintreten und für die Annahme der Änderungen, die ja nur redaktioneller Art sind.

Wir stellen fest, dass die Notwendigkeit der Änderung als Folge des Abkommens von Schengen/Dublin gegeben ist. Wir stellen auch fest, dass die Änderungen sich auf das Notwendigste beschränken und weder eine Zunahme noch eine Verminderung des Datenschutzgras-

¹ Message pp. 657ss.